



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stagiaires

Question écrite n° 77855

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des étudiants en stage. Il souhaite savoir si une étude existe concernant l'impact des stagiaires sur le marché du travail et sur les résultats des entreprises et, si tel n'est pas le cas, s'il entend en commander une.

## Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la situation des étudiants en stage, notamment sur l'existence d'une étude concernant l'impact des stagiaires sur le marché du travail. À ce titre, il est rappelé que suite aux travaux d'un groupe de travail constitué de représentants des employeurs, des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants, une charte des stages étudiants en entreprise a été signée le 26 avril 2006. Cette charte, dont l'objectif est de développer les stages tout en en sécurisant leur mise en oeuvre, précise en particulier les éléments de la future convention qui va être reprise par décret. Par ailleurs, cette charte détaille les engagements des parties. Ainsi l'État va mettre en place un dispositif de suivi statistique, qui permettra d'approfondir la connaissance et la maîtrise de ce dispositif.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77855

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 2005, page 10452

**Réponse publiée le :** 20 juin 2006, page 6588